

L'échappée L'échappée

Autorisation d'exploitation
au titre des droits d'auteur
aux fins de l'exposition

18 FEVRIER _____
_____ 08 MARS

2 0 2 2

Musée International d'Art Naïf
Anatole Jakovsky



Autorisation d'exploitation au titre des droits d'auteur aux fins de l'exposition intitulée "L'Échappée"

Auteur	Concessionnaire
NOM:	Association Master Art IAE
PRÉNOM:	DOMICILE : 2A04 Campus Saint-Jean d'Angely,
DOMICILE:	24 Avenue des Diables Bleus, 06300 Nice
Mail:	Mail : artiste.artetleadership@gmail.com
Téléphone:	Téléphone :
	Site Internet : http://artetleadership.fr/

Identification des oeuvres

Oeuvres (description/nom) :

Pour le catalogue de l'exposition :

Pour l'exposition "L'ÉCHAPPÉE" :

Avec l'autorisation de l'Auteur ou par l'Auteur, il a été réalisé à des fins de communication une ou plusieurs photographie(s) sur lesquelles apparaissent les Oeuvres. Cette/ces Oeuvres et photographie(s) sera/seront exploitée(s) par l'Association ci-dessus dénommée dans le cadre de l'exposition intitulée « L'ÉCHAPPÉE », qui se tiendra à Nice, entre le 18 février et le 4 mars 2022.

CESSION DES DROITS

L'auteur cède au cessionnaire (autorisation d'exploitation), à titre non exclusif et gratuit, ses droits patrimoniaux d'auteur (droit de reproduction et droit de communication au public) sur les œuvres visées ci-dessus uniquement pour les usages désignés ci-après et pour les besoins de l'exposition intitulée « L'ÉCHAPPÉE ». L'Auteur est informé que les œuvres pourront être utilisées sur tous les supports ou moyens de communication au public indiqués ci-dessous. La présente cession (autorisation d'exploitation) est consentie pour une utilisation dans le monde entier et à titre gratuit. L'auteur confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail de l'association cessionnaire. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations pour lesquelles il a cédé à titre non exclusif les droits au cessionnaire.

- Catalogue de l'exposition intitulée «L'ÉCHAPPÉE»
- Exposition temporaire des œuvres intitulée «L'ÉCHAPPÉE»
- Sites internet

- Publicité/Communication sur l'exposition intitulée «L'ÉCHAPPÉE» par tous moyens et notamment par voie d'affiches, affichettes, tracts, brochures, sites internet, Réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, radio et télévision, carton d'invitation.

Les œuvres pourront être utilisées directement par l'Association ou par des tiers, sous toutes les formes autorisées ci-dessus, pour les stricts besoins de l'exposition intitulée « L'ÉCHAPPÉE ».

DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation, accordée pour les besoins de l'exposition « L'ÉCHAPPÉE », est valable pour une durée de 3 ans à compter de la signature du présent contrat.

Fait à Nice le et établi en deux exemplaires originaux.

Signatures